

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				RA-606	RB-607(P)	C-608	C-609	P-610
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A - unifamiliale		•	•	• [2]	• [2]	
		classe B - bifamiliale		•	•			
		classe C - trifamiliale			•			
		classe D - multi. (moins de 10 log.)				• [3]	• [3]	•
		classe E - multi. (10 log. et plus)						•
		classe F - communautaire						•
		classe G - mobile	art. 21.3		• [1]			•
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 spectacles, culture						
		classe A-2 bars						
		classe A-3 clubs sociaux						
		classe A-4 récréation intérieure						
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4					
		classe A-6 récré. ext. extensive						
		classe A-7 récré. ressource						
		classe A-8 arcades						
		classe A-9 caractère érotique						
		classe B-1 bureaux				•	•	
		classe B-2 services				•	•	
		classe B-3 vente au détail				•	•	
		classe C-1 hébergement				•	•	
		classe C-2 gîte du passant			• [5]			
		classe C-3 restauration				•	•	
		classe C-4 casse-croûte				•	•	
		classe C-5 résidence de tourisme				•		
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement						
classe D-1 poste d'essence					•	•		
classe D-2 station service		art. 22.3.2			•	•		
classe D-3 lave-autos					•	•		
classe D-4 vente de véhicules		art. 22.3.1			•	•		
classe D-5 pièces et acces.					•	•		
classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3			•	•			
classe E-1 const. terrassement								
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole				• [4]	• [4]			
classe E-4 autres usages comm.								
<b>INDUSTRIE</b>	classe A	art. 23.2						
	classe B	art. 23.2						
	classe C	art. 23.2						
	classe D extraction	art. 23.3						
	classe E récupération, recv.	art. 19.6, 23.4						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouv.							
	classe A-2 santé, éducation						•	
	classe A-3 centres d'accueil			• [1]				
	classe A-4 services culturels							
	classe A-5 sécurité, voirie				•	•		
	classe A-6 lieux de culte						•	
	classe B parcs, terrains de jeux		•	•	•	•	•	
	classe C équip. publics	art. 8.1.3					•	
classe D infras. publiques		•	•	•	•	•		
<b>AGRICOLE</b>	classe A agriculture, forêt							
	classe B établissements d'élevage							
	classe C activités complé.							
	classe D formation agricole							
	classe E animaux domestiques	art. 24.4						
<b>NOR- MES</b>	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT</b>	isolée		•	•	•	•	•
		jumelée						
		en rangée						
Notes particulières								
[1] limité aux établissements comportant un maximum de 6 chambres								
[2] limité aux habitations unifamiliales jumelées à un établissement commercial ou situées dans un bâtiment ou il existe un usage commercial (bâtiment mixte)								
[3] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 6 logements								
[4] seuls les équipements neufs peuvent être entreposés à l'extérieur								
[5] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires								

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones				
			RA-606	RB-607(P)	C-608	C-609	P-610
<b>NORMES (suite)</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	7,6	7,6	10	10	12
		marge de recul avant max. (m)	—	14	—	—	—
		marge de recul latérale min. (m)	2	2	3	3	3
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	6	7	7	6
		marge de recul arrière min. (m)	3	3	3	3	3
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	3
		hauteur maximale (m)	9	9	9	9	13
		façade minimale (m)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)	55	55	55	55	55
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10
	<b>AUTRES NORMES</b>	puits municipal	chap.18				
		zones à risque d'inondation	art. 19.2				
		zones de glissement de terrain	art. 19.3				
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4				
		ancien dépôt	art. 19.5				
		terrain contaminé	art. 19.9				
		protection du patrimoine	chap.20		●		
bande tampon		art. 23.2					
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	règl. 6-1-23, 2009-10-19		X			
		règl. 6-1-54 (2016), en vigueur 18 mai 2016		X			
	notes particulières						